AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP - 8 - 5 - 72 310574

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION « AUVERGNE ET LIMOUSIN »

ABONNEMENT ANNUEL

(Tél. 92-97-11 - Postes 440 & 449)

(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, PUY-DE-DOME, HAUTE-VIENNE)

25,00 F

Régie de Recettes de la D. D. A.

Sous-Régisseur de Recettes du Service de la Protection des Végétaux, Cité Administrative,

C. C. P : CLERMONT-FERRAND 5.503-17 *CLERMONT-FERRAND - 63*

Supplément n° 2 au Bulletin n° 139 d'AVRIL 1972.-

A R B R E S   F R U I T I E R S

TAVELURE.- (Poiriers et Pommiers)

La protection assurée par le traitement conseillé dans le bulletin du 17 Avril va devenir insuffisante, alors que les risques de contaminations primaires demeurent encore très importants.

Il est conseillé d'effectuer un nouveau traitement au début de la semaine du 1er au 7 Mai (en cas de maintien d'un temps froid et sec, ce traitement pourra être repoussé de quelques jours).

S'il y a nécessité, intervenir en même temps contre l'Oïdium, les Chenilles, les Pucerons...

PRECAUTIONS A PRENDRE LORS DE L'UTILISATION DES HORMONES HERBICIDES

Sous l'influence de certains facteurs (situation, vent, température, etc...) les hormones herbicides, risquent de provoquer, au voisinage de la zone d'application du traitement, des dégâts sur certaines cultures sensibles (vigne, arbres fruitiers, cultures légumières et ornementales, pépinières, colza, tournesol, tabac, légumineuses, pommes de terre...).

Il importe donc d'éviter l'entraînement du produit en prenant les précautions suivantes :

- employer un appareil à pression de liquide à jet projeté, réglé pour épandre plus de 400 litres de bouillie à l'hectare, avec une pression inférieure à 4 Kg, et des pastilles à large orifice.

- Préférer le jet plat aux autres formes de jets.

- Régler la hauteur de la rampe le plus près possible de la position assurant une pulvérisation régulière sur la culture.

P./..

307

- Ne traiter que par temps calme, sans vent, de préférence à une température inférieure à 20° à l'ombre et, en aucun cas, au delà d'une température de 25° à l'ombre.

Toutes ces précautions devront être d'autant plus soigneusement respectées que la culture sensible sera proche de la culture traitée, et de l'axe des vents dominants, à l'époque du traitement.

Il est vivement recommandé aux utilisateurs d'observer strictement ces précautions lors de l'exécution des traitements à base d'hormones : en cas de dégâts aux cultures voisines, les agriculteurs sont exposés à devoir verser de fortes indemnités en réparation des préjudices causés.

Clermont-Ferrand, le 28 Avril 1972.

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles

A. LECLERC.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :

P. DENIZET.

Imprimerie de la Station "AUVERGNE & LIMOUSIN"

Directeur-Gérant : L. BOUYX.

Tirage n° 831 du 28 Avril 1972 - ABONNEMENT 1972 - Expédition n° 10.

Dernière note parue : Supplément n° 1 au Bulletin n° 139, le 17 Avril.